

PUERICULTRICE

Les puéricultrices sont des infirmières spécialisées titulaires du Diplôme d'Etat de puéricultrice. Elles s'intéressent à tous les aspects de la petite enfance et interviennent dans tous les secteurs. A la crèche, à l'hôpital, en PMI ou à domicile, elles aident nos enfants, malades ou en bonne santé, à bien grandir. Comme l'ensemble des professions paramédicales, le métier de puéricultrice est une garantie d'avenir.

1 - DIPLOME D'ETAT DE PUERICULTURE

2 - ADRESSES UTILES

Fiches liées :

N° 2.741 "Infirmier"

N° 2.782 "Les métiers de la petite enfance"

N° 2.742 "Sage-femme"

1 - DIPLOME D'ETAT DE PUERICULTURE

Conditions d'admission :

Etre titulaire :

- du diplôme d'État d'infirmier (ière), d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer la profession d'infirmier (ière),
 - du diplôme d'État de sage-femme, d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer la profession de sage-femme,
 - sous réserve d'obtenir le diplôme d'État, les élèves en dernière année d'études d'Infirmier(ière) ou de sage-femme.
- Subir avec succès des épreuves d'admission.

Inscriptions :

Les candidats doivent déposer leur dossier auprès de l'école de leur choix.

Les épreuves :

- Deux épreuves écrites d'admissibilité, chacune étant notée sur 20 et d'une durée d'une heure trente minutes :
- la première sous forme de questions de contrôle de connaissances,
 - la seconde sous forme de tests psychotechniques.

Sont déclarés admissibles, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 20/40.

Une épreuve orale d'admission, notée sur 20 avec 20 minutes de préparation, 10 minutes d'exposé portant sur l'étude d'une situation professionnelle et 10 minutes maximum d'entretien avec le jury.

Une note inférieure à 7 est éliminatoire.

Sont déclarés admis, les candidats les mieux classés avec un total de notes obtenues pour l'ensemble des épreuves du concours égal ou supérieur à 30/60.

Les études :

Les études durent 12 mois.

L'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles s'effectue sous forme de contrôles continus.

L'exercice professionnel :

La puéricultrice est une infirmière spécialisée auprès des enfants de la naissance à l'âge de 15 ans.

La puéricultrice exerce :

- soit en secteur hospitalier (maternités, services de pédiatrie ou de néonatalogie)
- soit en secteur extra-hospitalier (consultations en PMI, crèches, haltes-garderies, pouponnières, maisons d'enfants)

Après une formation complémentaire à l'Institut de formation des cadres de santé (IFCS), la puéricultrice pourra accéder à des fonctions d'encadrement dans les filières soins ou enseignement.

Le CRIJ Languedoc-Roussillon, comme tout centre de documentation, gère une grande quantité d'informations qui évoluent constamment.

Si des erreurs ou omissions apparaissent dans ce document, nous vous prions de nous en excuser et nous vous remercions de nous les signaler.

GARD

ECOLE DE PUERICULTURE

CHU de Nîmes
3 bis rue Kléber
30000 NIMES
Tél : 04 66 68 69 05
Fax : 04 66 68 69 50
www.chu-nimes.fr

Diplôme d'Etat de Puéricultrice

Admission :
Etre titulaire d'un Diplôme d'Etat français d'infirmière ou de sage-femme et réussir le concours d'entrée à l'école de puéricultrices.
Concours : Mois de septembre
Nombre d'élèves : 18 élèves.
Durée de la formation : 1 an.

HERAULT

ECOLE DE PUERICULTURE

CHU
1146 Avenue du Père Soulas
34295 MONTPELLIER CEDEX 5
Tél : 04 67 33 88 63
Fax : 04 67 33 88 36
cfph-pueri@chu-montpellier.fr
www.chu-montpellier.fr/fr/ecole-pueri.jsp

Diplôme d'Etat de Puéricultrice
Admission : Etre titulaire d'un Diplôme d'Etat français d'infirmière ou de sage-femme et réussir le concours d'entrée à l'école de puéricultrices.
Concours : Mois de septembre
Nombre d'élèves : 45 élèves.
Durée de la formation : 1 an.

2 - ADRESSES UTILES

WWW.ANPDE.ASSO.FR

Editeur :
Association nationale des puéricultrices diplômées et des étudiantes. L'ANPDE présente le métier de puéricultrice (profil, mission, formation, secteurs d'activité, textes législatifs, etc...) et diffuse la liste des écoles en France.

Elle propose également des offres d'emploi (en partenariat avec le site www.emploi-medical.com)

HERAULT

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES (DRASS)

28 Parc - Club du Millénaire
1025 Rue Henri Becquerel
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél : 04 67 07 20 07
Fax : 04 67 07 20 08
dr34-professions-sociales@sante.gouv.fr
<http://languedoc-roussillon.sante.gouv.fr>
Accès : Tramway ligne 1 Arrêt "Odysseum"
Bus ligne 9 Arrêt "Evariste gallois"

Informations sur les études et les débouchés sur le site de la DRASS.